

## KIAMIKA



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 16 septembre 2019, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Anne-Marie Meyran, et Mélanie Grenier et Messieurs les conseillers, Christian Lacroix, Robert LeBlanc, Raymond Martin formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Dion.

La conseillère Diane Imonti est absente.

La secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, Sophie Gauthier, le directeur des travaux publics et du service de l'urbanisme, Marc-André Bergeron, sont aussi présents.

Assistance : 1 personne.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

### **Séance ordinaire du 16 septembre 2019**

#### **Ordre du jour**

- 1. ADMINISTRATION**
  - 1.1** Ouverture de la séance
  - 1.2** Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2019
  - 1.4** Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
  - 1.5** Présentation des comptes du mois d'août 2019 - Municipalité
  - 1.6** Présentation des comptes du mois d'août 2019 - Pourvoirie et camping
  - 1.7** Nomination directeur général par intérim
  - 1.8** Présentation du rapport de médiation émis par le MTESS
  - 1.9** Demande de procuration – Revenu Québec
  - 1.10** Mandat pour firmes architectures – subvention salle communautaire
  - 1.11** Nomination représentant développement économique CLD Antoine-Labelle
  - 1.12** Autorisation des dépenses :
    - a) Demande de commandite pour le Cercle des Fermières Val-Barrette #49

- b) Demande d'aide OBNL – Fondation Martin-Paquette
- c) Automatisation ICAT inc. – Validation, calibration et remise en service-étang aéré

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Versement d'une avance dans le Programme d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations et pluies survenues du 14 au 24 avril 2019, dans les municipalités du Québec
- 2.2 Demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale d'Antoine-Labelle - Unité de décontamination et Remplissage d'air

**3. TRANSPORTS- VOIRIE**

- 3.1 Réception du montant pour le Programme d'aide à la voirie locale – Volets Projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Labelle
- 3.2 Réception du montant pour le programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales
- 3.3 Démission du chef d'équipe-mécanicien-chauffeur-journalier, employé #36
- 3.4 **REPORTÉ**-Embauche du chauffeur-opérateur (déneigement) et chef d'équipe
- 3.5 Demande d'un citoyen pour relever et entretenir durant la saison hivernale le secteur privé du Chemin Lac Guérin
- 3.6 Appels d'offre pour réserve de sable et sel – saison hivernale
- 3.7 Formation Déneigement - Travailler de façon sécuritaire - Offre de service
- 3.8 Soumission marquage de chaussée

**4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 Déclaration des tonnages résidentiels et des tonnages de matières résiduelles industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI) – 2019
- 4.2 Rapport de la firme Automatisation ICAT Inc. – validation et calibration de la mesure de débit à l'effluent des étangs aérés

**5. SANTÉ ET BIEN -ÊTRE**

**6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

- 6.1 Offre d'achat pour le lot 6 105 084 – développement domiciliaire
- 6.2 Renouvellement des contrats de courtage exclusif – terrains du développement domiciliaire

**7. LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 **REPORTÉ**-Aire de jeux – secteur du Lac François

8. **VARIA**  
8.1 Accueil des nouveaux arrivants à la municipalité  
8.2 Demande d'aide d'entretien des chemins Poulin et Chapleau utilisés comme routes alternatives par le MTQ
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

.....

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2019-09-206 Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19 h 00.

**ADOPTÉE**

2019-09-207 1.2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2019-09-208 1.3 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2019**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 26 août 2019 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

**ADOPTÉE**

2019-09-209 1.4 **RAPPORT AU CONSEIL - DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 13 septembre 2019, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Kiamika et le Comité touristique de Kiamika pour la période du **1<sup>er</sup> août au 31 août 2019, au montant total de 1 731,72 \$** en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs no R-169.

**ADOPTÉE**

2019-09-210 1.5 **COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2019 – MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois d'août 2019 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :  
**128 992,40 \$.**

- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de : **36 663,17 \$.**

**ADOPTÉE**

**2019-09-211**

**1.6 COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2019 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN**

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois d'août 2019 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de : **8 887,63 \$.**
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de : **9 073,25 \$.**

**ADOPTÉE**

**2019-09-212**

**1.7 NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière a quitté ses fonctions en date du 06 septembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, madame Sophie Gauthier a été nommée pour assurer l'intérim à partir de cette date;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Marc-André Bergeron, directeur des travaux publics et du service de l'urbanisme, en tant que directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à partir du 16 septembre 2019.

**ADOPTÉE**

**2019-09-213**

**1.8 PRÉSENTATION DU RAPPORT DE MÉDIATION ÉMIS PAR LE MTESS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité et le Syndicat des travailleurs et des travailleuses de la Ville de Mont-Laurier (CSN) section Kiamika ont accepté de façon conjointe de participer au processus de médiation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter le dépôt du Rapport de médiation rédigé par Madame Julie Vigneault, médiatrice-conciliatrice, attitrée par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

**ADOPTÉE**

**2019-09-214**

**1.9 DEMANDE DE PROCURATION – REVENU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès aux documents et courriels émis et conservés sur le site de Revenu Québec soit réservé à une liste de personnes désignées;

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des personnes désignées nécessite une mise à jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer madame Sophie Gauthier, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe, monsieur

Marc-André Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, et monsieur Michel Dion, maire, comme étant des personnes désignées ayant l'autorisation d'accéder aux documents et courriels émis et conservés sur le site de Revenu Québec.

**ADOPTÉE**

**2019-09-215**

**1.10 MANDAT POUR FIRMES ARCHITECTURE-SALLE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la salle communautaire présente des besoins de rénovation, d'optimisation et de modernisation;

**CONSIDÉRANT QUE** les exigences dans le cadre de demandes de subvention ou d'aide financière requièrent une planification détaillée du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et devis à soumettre doivent être émis par une firme ou un professionnel reconnu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Raymond Martin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de procéder à une demande d'offre de service auprès de minimalement deux (2) firmes d'architecte, dans le but d'obtenir le mandat de préparer les documents requis pour une éventuelle subvention.

**ADOPTÉE**

**2019-09-216**

**1.11 NOMINATION REPRÉSENTANT DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CLD ANTOINE-LABELLE**

**CONSIDÉRANT QU'**un comité composé d'élus a été mis en place pour 'Élaborer et mettre en place un plan d'action pour orienter, synchroniser et aligner les besoins des entrepreneurs en lien avec les services municipaux';

**CONSIDÉRANT QUE** l'élaboration du plan d'action a fait l'objet d'une concertation auprès des élus et des entrepreneurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** la première action de plan est 'Établir une politique et renforcer l'accompagnement pour favoriser la réalisation de projets entrepreneuriaux';

**CONSIDÉRANT QU'**il faut assurer la prise en charge des entrepreneurs et de comprendre les besoins au-delà de la demande ;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut assurer le lien avec le CLD d'Antoine-Labelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD d'Antoine-Labelle est la porte d'entrée pour les projets entrepreneuriaux sur le territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de nommer le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Marc-André Bergeron, afin de prendre en charge les entrepreneurs faisant une demande à la municipalité et d'assurer le lien ainsi que les échanges en matière d'entrepreneuriat et de développement économique avec le CLD d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE**

2019-09-217

**1.12 a) DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE CERCLE DES FERMIERES VAL-BARRETTE #49**

Il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Kiamika octroie une commandite de 50 \$ pour le Cercle des Fermières de Val-Barrette # 49 pour l'année 2019. Un montant maximal de 50 \$ est prévu pour cette dépense.

**ADOPTÉE**

2019-09-218

**1.12 b) DEMANDE D'AIDE OBNL – FONDATION MARTIN PAQUETTE**

Il est proposé par Robert Leblanc et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Kiamika octroie une commandite de 300 \$ à la fondation Martin Paquette pour l'année 2020. Un montant maximal de 300 \$ est prévu pour cette dépense.

**ADOPTÉE**

2019-09-219

**1.12 c) AUTOMATISATION ICAT INC. – VALIDATION, CALIBRATION ET REMISE EN SERVICE - -ÉTANG AÉRÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** l'exactitude des équipements de mesure de l'usine de traitement à l'étang aéré doit être vérifiée annuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** les écarts obtenus lors des vérifications des données sortent du cadre permis par les exigences ministérielles;

**CONSIDÉRANT QUE** les manipulations de calibration doivent être réalisées par des professionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Automatisation ICAT inc. a été impliquée dans la programmation de l'instrumentation de mesure lors du démarrage de l'usine;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de calibration ont été réalisés le 3 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement de la facture 19-0156 de 2 023.56 \$ incluant les taxes applicables.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget, il est de plus résolu qu'un montant maximum de 2 023.56\$ incluant les taxes applicables soit affecté à cette dépense à partir du surplus accumulé non affecté de la municipalité de Kiamika.

**ADOPTÉE**

2019-09-220

**2.1 VERSEMENT D'UNE AVANCE DANS LE PROGRAMME D'INDEMNISATION ET D'AIDE FINANCIÈRE LORS DE SINISTRES RÉELS OU IMMINENTS – INONDATIONS ET PLUIES SURVENUES DU 14 AU 24 AVRIL 2019, DANS LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Kiamika a déclaré l'état d'urgence suite aux inondations le 24 avril 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déposé une demande d'aide dans le cadre du Programme d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations et pluies survenues du 14 au 24 avril 2019, dans les municipalités du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'avance de 5 000\$ sur les préjudices estimés admissibles dans le cadre du Programme d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations et pluies survenues du 14 au 24 avril 2019, dans les municipalités du Québec.

#### **ADOPTÉE**

2019-09-221

#### **2.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE - UNITÉ DE DÉCONTAMINATION ET REMPLISSAGE D'AIR**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Kiamika a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

**ATTENDU QUE** lors de la table technique du 9 juillet 2019, les directeurs incendie et les directeurs généraux présents ont soulevé la pertinence de se doter d'équipement de décontamination et de ravitaillement en air respirable;

**ATTENDU QU'**avec la modification de la politique d'admissibilité de la lésion professionnelle de la part de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), celle-ci reconnaît maintenant que les pompiers sont à risque de développer une maladie professionnelle en lien avec le métier de pompier;

**ATTENDU QUE** la CNESST a produit le Guide des bonnes pratiques pour l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies, et que celui-ci doit être respecté par les différents services de sécurité incendie afin de prévenir les maladies;

**ATTENDU QUE** les normes de protection respiratoires se sont beaucoup resserrées et que presque toutes les tâches sur les lieux d'incendie requièrent de porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome et que la quantité de cylindres d'air comprimé respirable utilisé est en forte augmentation lors d'intervention;

**ATTENDU QUE** l'action #14 du schéma de couverture de risque en incendie oblige les municipalités et villes à mettre en place et appliquer un programme d'inspection, d'entretien et de remplacement des vêtements de protection individuelle selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables de la CNESST;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de Kiamika s'engage à participer au projet de mise en commun pour l'achat et la mise en place d'un service régional de ravitaillement en air respirable et de décontamination des habits de combat incendie et d'assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle à titre d'organisme responsable du projet.

**ADOPTÉE**

2019-09-222

**3.1 RÉCEPTION DU MONTANT POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOIETS PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE LABELLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a déposé une demande dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volets Projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Labelle ;

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'aide financière maximale de 22 683\$ pour les travaux d'amélioration des routes de la municipalité.

**ADOPTÉE**

2019-09-223

**3.2 RÉCEPTION DU MONTANT POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 339 115\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de Raymond Martin, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Kiamika informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**ADOPTÉE**

2019-09-224

**3.3 DÉMISSION DU CHEF D'ÉQUIPE-MÉCANICIEN-CHAUFFEUR-JOURNALIER, EMPLOYÉ # 36**

Il est proposé par Robert Leblanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner la démission de l'employé #36, chef d'équipe-mécanicien-chauffeur-journalier, envoyée au conseil municipal de Kiamika par courrier le 29 août 2019.

**ADOPTÉE**

2019-09-225

**3.4 REPORTÉ – EMBAUCHE DU CHAUFFEUR-OPÉRATEUR (DÉNEIGEMENT) ET CHEF D'ÉQUIPE**

**REPORTÉ**



2019-09-226

**3.5 DEMANDE D'UN CITOYEN POUR RELEVER ET ENTREtenir DURANT LA SAISON HIVERNALE LE SECTEUR PRIVÉ DU CHEMIN DU LAC GUÉRIN**

**CONSIDÉRANT QU'**un citoyen demande à la Municipalité de relever et d'entretenir un chemin privé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement et l'entretien d'un chemin privé ne relèvent pas de la Municipalité et pourraient causer un précédent;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, de refuser la demande du citoyen.

**ADOPTÉE**

2019-09-227

**3.6 APPELS D'OFFRE POUR RÉSERVE DE SABLE ET SEL – SAISON HIVERNALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est responsable de l'entretien de son réseau routier durant la saison hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en matériaux abrasifs devront être comblés avant le début de la saison hivernale;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accorder le mandat de préparation de la réserve de sable à l'entreprise Excavation Gaston Gougeon et la fourniture du sel de voirie à l'entreprise Sel Warwick.

**ADOPTÉE**

2019-09-228

**3.7 FORMATION DÉNEIGEMENT – TRAVAILLER DE FAÇON SÉCURITAIRE – OFFRE DE SERVICE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est responsable de l'entretien de son réseau routier durant la saison hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) demande que les employés soient formés et au fait des dangers inhérents à leurs tâches;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association Paritaire pour la Santé et la Sécurité du travail secteur « Affaires Municipales » (APSAM) offre une formation sur les travaux de déneigement : *Déneigement : travailler de façon sécuritaire*;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'offre de service de l'APSAM pour la formation *Déneigement : travailler de façon sécuritaire* au coût de 339.25\$ pour la formation de trois (3) chauffeurs-opérateurs en déneigement.

**ADOPTÉE**

2019-09-229

**3.8 SOUSSION MARQUAGE DE CHAUSSÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** la saison automnale n'est pas propice au marquage de chaussée;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Raymond Martin et résolu à l'unanimité des membres présents, de repousser les travaux de marquage au printemps-été 2020.

**ADOPTÉE**

2019-09-230

**4.1 DÉCLARATION DES TONNAGES RÉSIDENTIELS ET DES TONNAGES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET INSTITUTIONNELLES (ICI)**

Il est proposé par Robert LeBlanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la déclaration des tonnages - Redistribution 2019, des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

TONNAGE RÉSIDENTIEL POUR LA REDISTRIBUTION :

- LET de la RID de la Lièvre 195.13 t
- Total des matières déclarées 195.13 t
- Élimination par personne 248,57 kg/hab.

TONNAGE ICI POUR LA REDISTRIBUTION :

- Total des matières ICI 27,21 t
- Élimination par personne 34,66 kg/hab.

**ADOPTÉE**

2019-09-231

**4.2 RAPPORT DE LA FIRME AUTOMATISATION ICAT INC. – VALIDATION ET CALIBRATION DE LA MESURE DE DÉBIT À L'EFFLUENT DES ÉTANGS AÉRÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'exactitude des équipements de mesure de l'usine de traitement à l'étang aéré doit être vérifiée annuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** les écarts obtenus lors des vérifications des données sortaient du cadre permis par les exigences ministérielles;

**CONSIDÉRANT QUE** les manipulations de calibration doivent être réalisées par des professionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Automatisation ICAT inc. a été impliquée dans la programmation de l'instrumentation de mesure lors du démarrage de l'usine;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de calibration ont été réalisés le 3 septembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter le dépôt du rapport de la firme Automatisation ICAT inc.

**ADOPTÉE**

2019-09-232

**6.1 OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 6 105 084 – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a confié le mandat à la firme de courtage immobilier, Les Immeubles Diane Pilon inc., la vente des terrains situés sur le chemin Albert-Diotte;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une offre d'achat pour le terrain numéro 6 105 084, cadastre du Québec, ayant comme superficie totale 3 813.8 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre d'achat numéro PAG 52806 est au montant de 8 210\$ plus taxes applicables ainsi que les frais notariés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Lacroix, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter ce qui suit :

Que la municipalité de Kiamika **ACCEPTE** l'offre d'achat numéro PAG 52806 déposée par la courtière immobilière Julie St-Jean, des Immeubles Diane Pilon inc., pour le terrain 6 105 084, cadastre du Québec au montant de 8 210\$ plus les taxes applicables et les frais notariés;

Il est de plus, résolu que Monsieur Michel Dion, maire et Monsieur Marc-André Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, soient autorisés à signer l'offre d'achat numéro PAG 52806 ainsi que le contrat d'acte de vente.

**ADOPTÉE**

**2019-09-233**

**6.2 RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE COURTAGE EXCLUSIF – TERRAINS DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

Il est proposé par Raymond Martin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que Monsieur Marc-André Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité de Kiamika le renouvellement des contrats de courtage exclusifs pour le terme d'une année, avec la courtière immobilière, Julie St-Jean des Immeubles Diane Pilon inc. pour la vente des terrains suivants situés sur le chemin Albert-Diotte, les lots :

6 105 082, 6 105 083, 6 105 085, 6 105 086, 6 105 087, 6 105 088, 6 105 091, 6 105 092, 6 105 093, 6 105 094, 6 105 098, 6 105 099 cadastres du Québec;

La commission pour chacun des contrats de courtage octroyés à Madame Julie St-Jean, des Immeubles Diane Pilon inc., est de 500\$, plus taxes fédérale et provinciale.

**ADOPTÉE**

**2019-09-234**

**7.1 REPORTÉ - AIRE DE JEUX – SECTEUR DU LAC FRANÇOIS**

**REPORTÉ**

**2019-09-235**

**8.1 ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS À LA MUNICIPALITÉ**

**REPORTÉ**

**2019-09-236**

**8.2 DEMANDE D'AIDE D'ENTRETIEN DES CHEMINS POULIN ET CHAPLEAU UTILISÉS COMME ROUTES ALTERNATIVES PAR LE MTQ**

**CONSIDÉRANT QU'**au cours de la dernière année le chemin Poulin a été utilisé à deux reprises comme voie alternative à la suite d'un incident sur la route 117;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours de la dernière année le chemin Chapleau a été utilisé à une reprise comme voie alternative à la suite d'un incident sur la route 117;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation des chemins Poulin et Chapleau comme route alternative entraîne une augmentation du volume de circulation et le nombre de véhicules poids lourds sur le réseau local;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation du volume de circulation et la présence de véhicules poids lourds endommagent de façon prématurée la surface de roulement des chemins;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation du volume de circulation et la présence de véhicules poids lourds entraînent des travaux d'entretien et de réparation supplémentaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Lacroix, et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer une demande d'aide au Ministère des Transports du Québec pour permettre l'entretien et la réparation des chemins Poulin et Chapleau lorsqu'ils sont utilisés comme voie alternative.

**ADOPTÉE**

2019-09-236

**8.3 DEMANDE DE SUPPORT EN CAS DE BESOIN – PASCALE DUQUETTE**

il est proposé par Michel Dion, et résolu à l'unanimité des membres présents de consulter Madame Pascale Duquette selon les besoins du personnel de la municipalité.

**ADOPTÉE**

2019-09-237

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 20 h 28.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Michel Dion  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marc-André Bergeron  
Secr.-trés./directeur général  
par intérim

*Je, Michel Dion atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*

\_\_\_\_\_  
Michel Dion, maire